

faits

Frais de santé liés au tabagisme passif

Dans le cadre des débats sur l'aménagement d'espaces sans fumée, on ne prend que rarement en considération le fait que le tabagisme passif ne nuit pas seulement à la santé mais engendre également des dépenses de santé élevées. Une étude conduite par l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse à Bâle, la société de conseil eco-plan et la Ligue pulmonaire suisse révèle désormais que le tabagisme passif est chaque année responsable, dans les espaces fermés accessibles au public et sur le lieu de travail, de la perte de 3000 années de vie, de 70 000 jours supplémentaires d'hospitalisation et de frais de santé d'au moins 420 millions de francs.



Le tabagisme passif – un risque vital pour la santé

Le tabagisme passif est l'inhalation de fumée du tabac qui se trouve dans l'air ambiant. Ce courant secondaire, comme on l'appelle, est, en termes de composition chimique, comparable au courant primaire inspiré directement par un fumeur ou une fumeuse. La fumée du tabac est la princi-

pale cause de pollution de l'air dans des espaces clos où les gens fument. La fumée passive est dangereuse pour la santé et peut provoquer, chez les personnes exposées, un cancer du poumon, des maladies cardiovasculaires, un asthme et des infections des voies respiratoires, pouvant entraîner la mort. Pendant la grossesse, la fumée passive agit de manière délétère

sur le fœtus et est coresponsable des naissances prématurées.

Calcul des coûts de santé au niveau économique

La base du calcul des coûts de santé sur le plan économique repose sur la durée d'exposition des non-fumeurs et non-fumeuses à la fumée sur leur lieu de tra-



Ventilation des coûts annuels sur le plan économique en Suisse par pathologie

Maladies	Coûts au niveau économique (millions de francs / an)
Maladies cardiovasculaires	182,0
Cancer du poumon	128,8
Bronchite chronique	37,8
Autres pathologies des voies respiratoires	36,7
Infarctus	23,0
Asthme	5,0
Naissances prématurées	4,3
Cancer des fosses nasales	1,0
Total	418,6

vail et dans les espaces fermés accessibles au public. Cette durée d'exposition est relevée régulièrement dans le cadre du Monitoring sur le tabac Suisse (TMS).

Le calcul des années de vie perdues et des jours supplémentaires d'hospitalisation s'appuie sur des études étrangères concernant les différentes pathologies associées au tabagisme passif. Les résultats des études sont transposés à la population suisse.

Plusieurs études économiques permettent de répartir en pourcentage les coûts des différentes affections pathologiques. Les coûts de santé effectifs sont alors estimés sur cette base. Les calculs s'appuient en partie sur des suppositions et simplifications. Par conséquent, il faut veiller à toujours satisfaire aux hypothèses conservatives: mieux vaut une sous-estimation des coûts de santé réels plutôt qu'une surévaluation.

3000 années de vie perdues et 70 000 jours supplémentaires d'hospitalisation

En 2006, 21 % de la population a été exposée à la fumée du tabac dans des espaces fermés accessibles au public ou sur leur lieu de travail durant au moins 7 heures par semaine. Cette exposition à la fumée du tabac entraîne des maladies cardiovasculaires, des cancers et des pa-

thologies des voies respiratoires, pour un total de 3000 années de vie perdues et 70 000 jours supplémentaires d'hospitalisation chaque année.

Sur l'ensemble des 3000 années de vie perdues, la moitié à peine est consécutive à une affection cancéreuse et un bon tiers à des maladies cardiovasculaires. Les maladies cardiovasculaires (env. 43 000 jours) et les affections des voies respiratoires (env. 23 500 jours) sont responsables de la plupart des 70 000 jours supplémentaires d'hospitalisation.

Frais de santé annuels d'au moins 419 millions de francs

Sur le plan économique, les frais de santé occasionnés par une exposition au tabagisme passif dans les espaces fermés accessibles au public s'élèvent à 419 millions de francs au moins chaque année. Ces coûts se composent des coûts induits par les traitements médicaux, des frais d'incapacité de travail et de restriction de la capacité de travail, des frais de réoccupation et des coûts liés à la perte de son bien-être, à la douleur et à la souffrance (coûts immatériels). Les estimations des conséquences pour la santé du tabagisme passif à son domicile engendrent des frais de santé supplémentaires au niveau économique à hauteur de 109 millions de francs.

Frais de santé économisés significativement plus élevés encore

L'interdiction de fumer sur le lieu de travail et dans les espaces fermés accessibles au public réduit les désagréments causés par les odeurs et les coûts de nettoyage et de rénovation des pièces enfumées. La diminution du nombre de fumeurs et de fumeuses et de la consommation de tabac observée dans de nombreux pays, qui va de pair avec l'introduction d'espaces sans fumée, représente la solution la plus efficace en termes de coûts. Dans ce sens, on peut partir du principe que les frais de santé économisés sont en réalité supérieurs à 419 millions de francs. ✕

Protection globale contre le tabagisme passif

Depuis le 1^{er} mai 2010 en Suisse, la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif est en vigueur. La loi définit les normes minimales à respecter, mais permet des locaux fumeurs (<80 m²) et des fumoirs avec service. Les cantons ont la possibilité de promulguer des lois plus restrictives pour la protection de la population contre le tabagisme passif. 15 cantons l'ont fait à ce jour mais ces lois subissent une pression croissante, dans le but de les aligner sur la législation fédérale lacunaire. Les coûts de santé annuels de 420 millions de francs ne peuvent être économisés qu'avec une loi globale, définissant tout lieu de travail fermé comme espace sans fumée. C'est ce que l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» revendique. Elle seule propose une réglementation homogène et globale, qui protège suffisamment la population contre la fumée nocive du tabac, sur le lieu de travail et dans les espaces fermés accessibles au public. www.sansfumee-oui.ch

Références

Hauri D., Lieb C., Kooijman C., Wenk S., Van Nieukoop R., Sommer H., Rössli M. (2009), Gesundheitskosten des Passivrauchens in der Schweiz, Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH), Bâle: www.swisstph.ch/fileadmin/user_upload/Pdfs/EPH/Hauri_et_al._GesundheitskostenPassivrSchweiz_2009_.pdf